

Communiqué de presse du Collectif d'habitants Germond-Rouvre et communes voisines du 12/10/2020

Les projets d'implantation d'éoliennes sur le territoire de Germond-Rouvre soulèvent de très nombreuses interrogations de la part de la population. Un Collectif d'habitants s'est constitué suite aux différents éléments présentés par l'équipe municipale.

L'invitation par Monsieur le Maire à un groupe de travail "L'éolien à Germond-Rouvre", le 15 septembre dernier, a permis à la population de s'exprimer sur le sujet. La plupart des intervenants ont tenu à faire part des nombreux désagréments liés aux éoliennes industrielles : les importantes nuisances subies par les riverains, la distance légale devenue insuffisante compte tenu de leur colossale hauteur (jusqu'à 240 m désormais), les impacts irréversibles sur la biodiversité, la dévaluation constatée de nos biens immobiliers, l'altération de nos paysages, la concentration des parcs éoliens en Deux-Sèvres, le coût du démantèlement... L'assemblée n'a pas semblé hostile à l'éolien dans son principe, mais, au vu des projets présentés et de la proximité avec les bourgs et hameaux, les habitants présents se sont montrés très réticents concernant l'implantation d'éoliennes sur le territoire de notre commune.

En tant que Collectif d'habitants, inquiets et directement concernés par la question éolienne, nous tenons à souligner qu'il est indéniable que ces futures parcs éoliens porteraient gravement atteinte à l'ensemble des Germo-Roburiens. Ainsi, les dommages sur notre qualité de vie, les risques pour notre santé, la perte d'identité de notre paysage, ne nous semblent pas justifiables au regard de l'effort considérable déjà fourni par le département des Deux-Sèvres en matière d'éolien. Aujourd'hui, de nombreuses communes de notre département reconnaissent les méfaits de l'éolien et le refusent.

Nous demandons à la Municipalité de préserver le bien-être de tous ses administrés, de sauvegarder l'environnement et nos paysages, et de respecter les avis émis par les habitants lors du Groupe de travail. Certes il n'appartient pas à nos élus de décider de ces installations, mais par leur vote sur des études faisabilités de parcs éoliens qui peuvent paraître anodines, ils ont le POUVOIR d'amorcer ou d'arrêter un projet éolien sur notre territoire.

LE COLLECTIF